



Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-sept heures trente-quatre minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire et Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membre excusé : 1

Nombre de membres excusés avec pouvoir : 2

Présents : François CHENEAU, Monique PIRAUD, Didier RIAUD, Marie-Andrée PICOT, Alain GIRARDEAU, Yvonnick PERRIN, Lise BERTHO, Danielle HERVO, Guy SICOT, Michel DESBOIS, Roselyne DAUCE, Danièle FAVREAU, Albert LEHUEDE, Roger MAHO

Était excusé : Mikaël DELALANDE

Étaient excusées avec pouvoir : Yveline LECAMP (pouvoir à Didier RIAUD), Chantal GUINARD (pouvoir à Monique PIRAUD)

Délibération 1.2 : Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale : Approbation du compte administratif 2024

Exposé

Dernier document budgétaire élaboré selon la nomenclature budgétaire et comptable M14, le Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2024 se solde par un excédent de **20 781,05 €** en fonctionnement et **1 698,27€** en investissement, soit un excédent global de clôture égal à **22 479,32 €** (voir **annexe n°1**).

La maquette officielle du Compte Administratif (CA) figure en **annexe n°2** tandis que l'**annexe n°3** présente le CA 2024 dans un tableau sous forme synthétique par section.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 170 131,91 €

Le document budgétaire joint (annexe n°2) retrace au II-B2, page 12 « Présentation générale », les principaux postes par Chapitre, en dépenses **réelles** (donnant lieu à un décaissement) pour **167 135,46 €** et en dépenses **d'ordre** (écritures purement comptables) pour **2 996,45 €**.

1- DÉPENSES RÉELLES : 167 135,46 €

➤ Chapitre 011 « Charges à caractère général » (28 862,99 €) :

Au sein de ce Chapitre, notons pour les postes les plus significatifs :

⬇ Le poste « fêtes & cérémonies » (article 6232) : colis et repas de Noël des aînés) a diminué de 10,07 % par rapport à 2023 passant de 21 045,98 € en 2023 à 18 925,68 € en 2024.

Les charges globales ont diminué en raison notamment d'un changement de prestations pour les colis des résidents de l'EHPAD. Cela a permis de réduire de – 17,59% les frais. Il en est de même pour les colis de fin d'année aux seniors avec la mise en place des colis couples (- 2 420€, soit – 21.80%).

⬇ Le poste « rémunérations d'intermédiaires » (article 6228) intègre les frais divers occasionnés lors des actions collectives. Pour les « **Journées du handicap** », les activités organisées n'ont pas nécessité de financement. Dans le cadre de la « **Semaine bleue** », un crédit de 298 € a été dépensé pour la rémunérations d'intervenants (activité yoga du rire) et pour des banderoles afin d'intensifier la communication autour des événements.

Cet article intègre également les frais d'obsèques pour les personnes indigentes, ce qui correspond à 1 980,60 € en 2024.

➤ Le Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (114 242 €) correspond à la mise à disposition du personnel par la commune au C.C.A.S., soit une diminution de – 2.90%. Cela est lié en partie au poste de responsable du service resté vacant pendant 3 mois à la suite du départ de l'ancienne responsable.

➤ Le Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (24 030,47 €) enregistre les subventions aux associations et les aides diverses.

⬇ L'article 6512 enregistre les frais d'hébergement en nuage du logiciel « e-concept » pour 985,50 €.

⬇ L'article 6558 retrace le versement de la contribution de 811,30 € à la MDPH44.

⬇ A l'article 6562, les aides accordées par le CCAS en 2024 s'élèvent à 13 737,59 € et concernent pour l'essentiel :

- L'achat de Chèques d'Accompagnement Personnalisé pour un montant de 8 855,59 €, soit une augmentation de 445 %. Cette importante différence s'explique par le rachat en 2023 des Chèques d'Accompagnement Personnalisé 2022. En effet, le montant de 1 624,66 € résulte du calcul suivant : 4 374,06 € -2 749,40 € rattachés sur l'exercice 2022 contrepassés sur 2023.

- Les aides au chauffage ont légèrement baissé passant de 4 020 € en 2023 à 3 650 € en 2024.

⬇ L'article 6574 enregistre deux natures de dépenses :

1. Les subventions ordinaires octroyées aux associations à caractère social & caritatif passent de 6 350 € en 2023 à 5 850 € en 2024. Cette diminution est liée à une répercussion sur le budget du CCAS de la baisse de 10% de la part allouée aux associations sur le budget général de la Ville.

2. La participation du CCAS au frais d'abonnement à la téléassistance confiée à l'opérateur VITARIS pour un total de 1 981,58 €.

2- DÉPENSES D'ORDRE : 2 996,45 €

➤ **Le Chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections »** enregistre l'amortissement annuel des biens imputés en investissement pour **2 996,45 €**.

B – RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 190 912,96 €

1- RECETTES RÉELLES : 190 912,96 €

➤ **Le Chapitre 74 « Dotations et Participations », avec un total de 187 784 €**

➤ **Le Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », pour 2 694,54 €** correspond à l'encaissement des loyers perçus auprès de l'association des Eaux Vives pour les logements temporaires à hauteur de 2 100 € et au titre des baux ruraux pour 62,14 €. À cela s'ajoute les dons effectués au C.C.A.S. à hauteur de 532,40 €.

➤ **Le Chapitre 77 « Produits Exceptionnels » : 434,42 €** correspond à un mandat annulé en lien avec le remboursement d'une complémentaire décès suite à un paiement de frais d'obsèques en 2023.

➤ **En 2024, il n'y a pas de report de résultat 2023.**

2- RECETTES D'ORDRE : 0 €

➤ **Le Chapitre 042 « opérations d'ordre-transfert entre sections »** enregistre la valorisation des travaux effectués en régie. Il n'y a pas de résultat pour l'année 2024.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 7 603,30 €

1- DÉPENSES RÉELLES : 7 603,30 €

➤ **Le Chapitre 21 « immobilisations corporelles »** enregistre les travaux des logements temporaires à hauteur de **7 603,30€**. Il n'y a pas eu d'achat de mobiliers ou d'électroménagers en 2024.

➤ **Il n'y a pas de restes à réaliser en 2024.**

2- DÉPENSES D'ORDRE : 0 €

➤ **Le Chapitre 042 « opérations d'ordre-transfert entre sections »** enregistre la contrepartie de l'écriture de valorisation des travaux effectués en régie à hauteur de **0 €** en 2024

3- RÉSULTAT DE 2023 REPORTÉ : -2 829,86 €

➤ **Le solde d'exécution** négatif reporté de 2023 constaté à hauteur de - 2 829,86 €, s'ajoute aux dépenses d'investissement.

B – RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 12 131,43 €

➤ **Le Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »** totalise **9 134,98 €**. Le chapitre est constitué de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **7 854,45 €** et du FCTVA à hauteur de 1 280,53€

➤ **Le Chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections » : 2 996,45 €** enregistre la contrepartie des écritures d'amortissement annuel des biens.

Proposition

En conséquence, le Conseil d'Administration est invité à approuver le Compte Administratif de 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président quitte la salle du Conseil d'Administration et Mme PIRAUD Monique soumet le Compte Administratif 2024 au vote des administrateurs.

Décision

Après délibération, le Conseil d'Administration **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif de 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à Donges, le 23 juin 2025

Monique PIRAUD

Vice-Présidente du C.C.A.S

